* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

FRANCAISE

MAIRIE \mathbf{DE} COGGIA





COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juin 2021 Nº 35

OBJET: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE PINISOLU DE L'EXERCICE 2020

Date de la convocation: 30/06/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 30 juin, à 18 heures Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. CERVIOTTI Jean-Louis, 1er Adjoint.

Nombre de membres Composants l'Assemblé: 11

Etaient présents: Mme AÏUTI Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA Sébastien, Mme BIFERALI Martine, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers E xercice: 11

Etaient absents: Monsieur MALATESTA Ludovic

Nombre de membres Présents: 08

Absents représentés : Monsieur COGGIA François donne procuration à Monsieur COGGIA Jean Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte

Nombre de votants: 09 Pour: 1

donne procuration à Madame AÏUTI Dominique.

Contre: 8

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Quorum: 06

Secrétaire de séance Madame BIFFERALI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210730-33-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 30/07/2021

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

Télécopie: (33) 04 95 52 27 75

Monsieur COGGIA Jean Dominique 2^{ième} Adjoint donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2020

Sur exposé de Monsieur COGGIA Jean Dominique 2ième Adjoint,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Budget Primitif de l'exercice 2020 et l'ensemble des Délibérations Modificatives qui s'y rattachent.

Vu, le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le Receveur Municipal,

Après réunion de la commission compétente, le 30 juin 2021

Le compte administratif 2020 du lotissement de Pinisolu est entaché d'erreur d'évaluation des stocks.

Le Maire ne participant pas au vote.

Le compte administratif 2020 du lotissement de Pinisolu est rejeté

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210730-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2021